

Pass'Export

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Présentation du dispositif

Pass'Export soutient les entreprises primo-exportatrices de Nouvelle-Aquitaine pour les aider à structurer leur démarche export. Il s'agit de soutenir les premières approches d'un marché étranger.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont concernées les start-ups et PME dont le chiffre d'affaires export représente moins de 10% du chiffre d'affaires total et/ou ne présentant pas de stratégie export définie.

— Critères d'éligibilité

L'entreprise doit avoir réalisé, au préalable, un diagnostic export par un Référent Team France Export. Son objectif est d'évaluer l'aptitude de l'entreprise à exporter, de mettre en évidence ses forces et faiblesses et d'établir des préconisations dans le cadre d'un futur développement à l'export.

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

Pass'Export finance les dépenses réalisées pour le recours à des compétences externes :

- formation,
- conseils,
- accompagnements,
- communication et marketing international,
- prospection,
- suivi commercial.

Le programme de premier développement export de l'entreprise doit avoir une durée de 18 mois.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide prend la forme d'une subvention qui intervient à hauteur maximum de 80% des coûts HT éligibles. L'aide est plafonnée à 20 000 €.

Critères complémentaires

- Possibilité d'appartenance à un groupe de moins de 250 salariés.
- Effectif de moins de 250 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 50 M€.
- Données supplémentaires
 - › Aides soumises au règlement
 - › Règle de minimis

Organisme

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

- Hôtel de Région
14, Rue François de Sourdis
33077 BORDEAUX Cedex
Téléphone : 05 57 57 80 00